### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

#### TERRITOIRE DE BELFORT

Envoyé en préfecture le 30/08/2024

Reçu en préfecture le 30/08/2024

Publié le 30/08/2024



ID: 090-219000023-20240829-DELIB\_2024\_25-DE



# **COMMUNE D'ANGEOT**

## EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU <u>IEUDI 29 AOÛT 2024</u>

Membres en exercice: 9

Présents: 6

Votants: 8

- ✓ Par suite d'une convocation en date du 22 août 2024, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Angeot étant assemblés en session ordinaire, se sont réunis, à la salle du conseil, le jeudi 29 août 2024, à 18 heures sous la présidence de Monsieur Michel NARDIN, Maire.
- ✓ <u>Étaient présents</u> : Gilles CORTINOVIS Thierry LOUVET Bernadette MARTINATO Stéphane NAEGEL Michel NARDIN Céline OPPENDINGER.
- ✓ <u>Absentes ayant donné procuration</u>: Pauline DONNA à Michel NARDIN et Anne DUPUIS à Céline OPPENDINGER.
- ✓ Était excusé : Éric PERIAT.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Monsieur Thierry LOUVET est désigné pour remplir cette fonction.

### <u>DÉLIBÉRATION N° 2024 - 25</u> TARIFS AFFOUAGE

Monsieur Thierry LOUVET, 2ème adjoint, informe que cette année, le bois façonné se fera dans la parcelle n°31a. Il y aura environ 192 stères. Il convient donc de fixer un tarif du bois façonné.

Il demande également aux membres du conseil municipal, **de fixer le tarif pour un lot de bois des arbres tombés** en forêt communale.

Et enfin, il convient de **définir le tarif pour les lots d'affouage sur pied** qui seront disponibles d'ici la fin de cette année 2024.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide :

- de **FIXER** le prix du bois façonné à 55€ le stère.
- de **FIXER** le prix du lot de bois des arbres tombés à 90€ le lot.
- de **FIXER** le prix de l'affouage sur pied à 90€ le lot.
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal. Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 30 août 2024, et de la publication le 30 août 2024.

Le Maire, <u>Michel NARDIN</u>